



Phoenix Environnement

GUIDE ÉTHIQUE

Etablissement principal

29 rue de la butte aux caillies, 75013, Paris, France
N° SIRET : 845 105 535 00015
N° TVA Intra : FR69 592 065 528
Tel: +33 6 17 90 48 50

Etablissement principal

23 Place Van Meenen, 1060, Bruxelles, Belgique
N° d'entreprise : BE0727 609 569
Site web : <http://www.phoenix-environnement.com/>
Pierre.ascencio@phoenix-environnement.com

NOTRE ENTREPRISE SE MOBILISE



Pierre Ascencio

Président-Directeur Général Phoenix Environnement

Partout où le groupe Phoenix Environnement est implanté, il s'attache à promouvoir les valeurs qui lui sont spécifiques, les législations propres à chaque pays et les règles de conduite édictées par les organismes internationaux, ainsi qu'à favoriser l'adhésion à celles-ci.

Quel que soit le contexte géographique, quelle que soit la situation économique et financière, nos métiers doivent s'exercer en respectant les réglementations nationales et internationales de même que les recommandations pertinentes des organisations internationales, en particulier en ce qui concerne le respect des principes fondamentaux, la prise en compte des diversités culturelles et la préservation de l'environnement.

Ce document est une référence de comportement pour l'ensemble des collaborateurs de Phoenix Environnement, à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous ses pays d'intervention, parce qu'exercer notre activité en professionnels, respecter nos clients, assumer chacune de nos responsabilités, c'est tout simplement faire correctement notre métier.

« CE DOCUMENT EST UNE RÉFÉRENCE DE COMPORTEMENT POUR L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DE PHOENIX ENVIRONNEMENT. »

PRÉAMBULE

Le présent Guide éthique revêt une importance essentielle pour Phoenix Environnement : l'entreprise a voulu par le biais de cet instrument, promouvoir ses valeurs tant en son sein qu'à l'égard de ses parties prenantes.

Les valeurs de l'entreprise se déclinent tant en règles de conduite qu'en actions, il s'agit de créer les conditions d'une éthique au quotidien dont Phoenix Environnement fait un axe de sa gouvernance. Phoenix Environnement est un acteur éthique, devant rendre des comptes à ce titre et les valeurs qu'elle proclame contribuent à asseoir sa légitimité en tant qu'entreprise.

Le Guide éthique, à travers la présentation des valeurs que Phoenix Environnement entend promouvoir en son sein, est un marqueur et un repère pour un comportement éthique. Instrument d'orientation des comportements, et outil de cohésion au sein de l'entreprise, il vise aussi à instaurer des relations de confiance avec les parties prenantes.

Les valeurs comme les règles de conduite et les actions qui en découlent font partie de l'exigence globale de conformité qui vise à la prévention des risques juridiques et réputationnels et constitue pour nous un enjeu stratégique majeur.

Parce que les services à l'environnement sont au cœur de ses métiers, Phoenix Environnement concourt à la préservation de l'environnement, ainsi qu'au développement économique, et s'inscrit dans une dynamique de progrès continu

en faveur de la gestion économe des ressources naturelles, de la lutte contre le changement climatique, de la réduction des pollutions, de la préservation et du développement de la biodiversité, de l'amélioration de la santé et du bien-être des populations.

En tant qu'entreprise française et belge et qui exerce ses activités dans de nombreux pays, Phoenix Environnement conscient de ses responsabilités, s'attache à faire respecter les valeurs et les règles de conduite énoncées ci-dessous, auprès de ses collaborateurs, ainsi qu'à les promouvoir auprès de ses autres parties prenantes, notamment ses clients, ses fournisseurs et les habitants des territoires où ses activités s'exercent.

Ce guide, intégrant l'éthique dans la gouvernance de l'entreprise, vise au respect :

- des valeurs et des règles de conduite spécifiques à Phoenix Environnement ;
- des initiatives internationales auxquelles l'entreprise a adhéré, notamment le Pacte Mondial de l'ONU, le droit international relatif aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- des législations locales dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

Dans un monde complexe, multiculturel et en évolution, ce guide, pose les bases d'une éthique commune, c'est un repère pour tous les collaborateurs. Il doit leur permettre d'être les garants de ces valeurs et d'exercer leurs missions en toute conscience de leurs droits, comme de leurs devoirs vis-à-vis de l'entreprise et de ses parties prenantes.

NOS VALEURS

Les valeurs fondamentales de Phoenix Environnement que sont la responsabilité, la solidarité, le respect, l'innovation et le sens du client, constituent le socle de sa performance économique, sociale et environnementale



RESPONSABILITÉ

A l'extérieur, Phoenix Environnement entend participer activement à la construction d'une société engagée en faveur du développement durable. En tant qu'acteur de référence des services à l'environnement, l'entreprise engage sa responsabilité au quotidien en faveur de l'intérêt général, notamment pour :

- un développement harmonieux des territoires ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations concernées par ses activités et pour la préservation de l'environnement

En son sein, Phoenix Environnement s'attache à favoriser le développement des compétences professionnelles, l'amélioration des conditions de sécurité des personnes (prévention des accidents de travail), de santé au travail, ainsi que la sûreté de l'ensemble des collaborateurs et des installations que l'entreprise gère.

En retour de la responsabilité de l'entreprise envers son personnel, Phoenix Environnement attend de chacun une parfaite loyauté envers l'entreprise et le respect de ses valeurs et des règles de conduite du présent guide.

L'action de Phoenix Environnement s'inscrit dans une dynamique de progrès continu sur l'ensemble de ses enjeux majeurs.

**« RESPONSABILITÉ
VIS-À-VIS DES TERRITOIRES, DES POPULATIONS ET
DE SES COLLABORATEURS. »**

NOS VALEURS

SOLIDARITÉ

Chez Phoenix Environnement, où les activités servent des intérêts collectifs et partagés, cette valeur s'applique aux relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes dont l'entreprise s'efforce de faire se rencontrer les attentes. Elle se traduit notamment par la recherche des solutions permettant la fourniture de services essentiels pour tous, ce que l'entreprise considère comme l'une de ses responsabilités sociétales.

RESPECT

Cette valeur guide les comportements individuels de tous dans l'entreprise et s'illustre par le respect de la légalité, des règles internes de l'entreprise et le respect d'autrui. Le respect de la loi conduit à rappeler avec force l'importance que Phoenix Environnement attache aux règles morales d'intégrité et d'honnêteté. Celles-ci fondent la prohibition pénale de la corruption dans notre droit comme dans la plupart des droits étrangers

SENS DU CLIENT

Phoenix Environnement promeut des règles de transparence et d'éthique qui doivent permettre de construire, avec ses clients, des relations de confiance pérennes fondées sur l'intégrité, le respect mutuel et la non-discrimination. Phoenix Environnement est à l'écoute de ses clients et concrétise leurs attentes techniques, économiques, environnementales et sociétales en leur apportant des solutions adaptées et innovantes.

**« LE RESPECT DE LA LÉGALITÉ, DES RÈGLES INTERNES
DU GROUPE ET LE RESPECT D'AUTRUI. »**



NOS VALEURS

NOS RÈGLES DE CONDUITE

Phoenix Environnement a défini des règles applicables à tous ses collaborateurs et à tous les niveaux de l'entreprise dans l'exercice de ses activités.



RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

Pour Phoenix Environnement, la conformité constitue une exigence incontournable. Elle se traduit par la mise en place d'organes et de procédures permettant la détection des risques juridiques par le respect des normes internationales, européennes, nationales applicables à l'entreprise.

Loin d'être réduite à une contrainte, la conformité se révèle être un outil de management et de développement interne de l'entreprise; facteur de responsabilisation. Elle renforce la cohésion de ses membres autour d'une culture de conformité qui fait du respect de la norme une valeur.

Pour ce faire, l'entreprise sensibilise également ses collaborateurs au respect des législations et réglementations applicables.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ET PRIVÉS ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Phoenix Environnement entend lutter contre la corruption dans tous les pays où l'entreprise intervient et respecte les réglementations La loi du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II.

Le code de conduite prévu par la loi précitée définit et illustre les types de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Le dispositif d'alerte interne, prévu par la loi Sapin II « destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés et relatif à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société » est intégré dans le dispositif général d'alerte éthique de Phoenix Environnement tel que décrit ci-après dans la partie « mise en œuvre des valeurs et règles de conduite de l'entreprise ».

« LA CONFORMITÉ EST UNE EXIGENCE INCONTOURNABLE. »

NOS RÈGLES DE CONDUITE

PRÉVENTION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les collaborateurs doivent prévenir ou éviter toute situation créant ou pouvant créer un conflit réel ou apparent entre leurs intérêts personnels et ceux de l'entreprise. Ainsi, les situations suivantes requièrent, notamment une attention particulière : si un collaborateur, ou l'un de ses proches, bénéficie d'un avantage, y compris cadeaux et invitations, de la part d'un agent public, client, fournisseur, sous-traitant, partenaire commercial ou concurrent, ou si un collaborateur fait bénéficier l'un de ses proches d'un tel avantage ; s'il détient une participation, un mandat ou des intérêts financiers personnels, directs ou indirects, dans une entreprise ou organisation avec laquelle l'entreprise entretient des relations d'affaires ou se trouve en situation de concurrence ; s'il a des activités extérieures avec une telle entreprise ou organisation. Lorsqu'un collaborateur a des interrogations sur l'un de ces points, il doit consulter sa hiérarchie qui prendra les décisions adéquates afin d'éviter ce type de situation et de garantir les intérêts de l'entreprise.

**« LUTTER CONTRE LA
CORRUPTION DANS TOUS
LES PAYS OÙ
LE GROUPE INTERVIENT. »**

CONFIDENTIALITÉ

Phoenix Environnement s'efforce de faire respecter, en son sein et dans l'exécution de ses contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités.

SÛRETÉ

Phoenix Environnement fait de la sûreté des personnes et des actifs une priorité. Partout dans le monde, l'entreprise s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la protection de ses collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les mesures nécessaires à la protection de ses sites, de ses installations et de son patrimoine immatériel. De même, il porte une attention soutenue à la prévention des atteintes à son image et sa réputation.



NOS ACTIONS

Les unités opérationnelles de l'entreprise représentent l'entreprise Phoenix Environnement et sont à ce titre impliquées dans le respect des valeurs et l'application des règles de conduite énoncées dans ce guide, auprès de l'ensemble des parties prenantes (les collaborateurs, les clients et bénéficiaires des services, les riverains des sites, les autorités locales concernées et les organisations non gouvernementales, les représentants de la société civile, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement...).

« PARTICIPER ACTIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ ENGAGÉE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. »

LES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Phoenix Environnement fixe, dans le respect des réglementations applicables, des critères objectifs de choix de ses fournisseurs et prestataires.

Ces critères reposent sur la performance des fournisseurs ainsi que sur leur respect des valeurs et des règles éthiques et de développement durable défini par l'entreprise. Parmi les valeurs fondamentales, visées dans la charte des relations avec les fournisseurs, qui président au choix de ces derniers, figure en particulier la prohibition du travail forcé ou du travail des enfants.

Phoenix Environnement met au premier plan, dans ses relations avec ses fournisseurs, prestataires et clients, la lutte contre la corruption d'agents publics ou privés.

Phoenix Environnement s'attache notamment à ce que ses collaborateurs puissent seulement offrir ou recevoir à titre exceptionnel et en son nom, des invitations ou cadeaux, non pécuniaires et de faible valeur. En cas de doute, il invite ses collaborateurs à se rapprocher de leur hiérarchie. Enfin, Phoenix Environnement s'attache à respecter les réglementations encadrant la sous-traitance et le recours à des entreprises extérieures, notamment en matière de santé et de sécurité. Lors qu'il a recours à un intermédiaire commercial, Phoenix Environnement se conforme à une procédure spécifique pour s'assurer de son intégrité. Cette procédure permet de valider la sélection de ces prestataires, d'encadrer leur mission et leur rémunération selon un format de contrat-type, ainsi que de s'assurer de la réalité de leurs prestations selon des règles strictes.